

Présentation des comptes de l'Association

Rapport comptable et financier

Comptes annuels 2016

Produits

En 2016, les produits d'exploitation se sont élevés à 4 774 019 € alors qu'ils étaient de 4 595 472 € en 2015.

Les produits se décomposent essentiellement en :

- 403 998 € au titre des droits d'entrée, en augmentation de 50 320 € par rapport à 2015.
- 4 362 407 € au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en augmentation de 120 648 € par rapport à 2015. Celle-ci est assise sur la valeur des provisions mathématiques au 31 décembre 2016.

Charges

Les charges d'exploitation augmentent de 849 282 € par rapport à l'exercice 2015 pour un total de 5 033 902 €, en raison notamment du coût de l'Assemblée Générale à Paris pour les 40 ans de l'Afer. Cette augmentation est tout à fait exceptionnelle pour un évènement tout autant exceptionnel.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Les dépenses engagées en 2016 ont été de 1 899 K€. L'Assemblée Générale 2015 avait, quant à elle, coûté 928 K€.

2. LA « LETTRE DE L'AFER » :

Trois « Lettre de l'Afer » (n°102, 103 et 104) ont été envoyées en 2016.

Elles ont coûté en 2016 : 315 K€ contre 286 K€ en 2015. Ce coût est lié au nombre de résolutions proposées à l'AG de Paris et reprises dans la lettre papier. La Lettre 104 a été intégralement prise en charge par notre partenaire Assureur.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration est de 368 K€ TTC sous forme d'honoraires, de 319 K€ sous forme de salaires chargés et de 42 K€ au titre des indemnités de présence au Conseil d'Administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2016 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

5. COMITÉ CONSULTATIF :

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 63 K€.

6. COMITÉ DES SAGES

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 27 K€ pour l'ensemble des sept membres.

Résultats

Au final, le résultat est déficitaire de - 231 K€, à comparer à un budget initial prévoyant 37 K€.

Nos fonds propres absorbent très facilement ce déficit. Ils sont de 4 431 K€ après imputation du déficit de l'exercice.

Trésorerie

Au 31 décembre 2016, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 4 376 K€. La trésorerie placée en 2016 a généré 24 K€ de produits financiers.

Prévisions 2017

Produits :

Ils sont estimés à :

- droits d'entrée : 343 K€
- dotation d'audit et de fonctionnement : 4 350 K€

Charges :

Pour 2017, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée Générale annuelle à Marseille, l'envoi des « Lettre de l'Afer ».

Les coûts externes ont été budgétés sur la base du réalisé 2016 en tenant compte :

- des honoraires d'avocats et différents conseils pour 854 K€
- des rémunérations des administrateurs allouées à chacun qui représentent un budget global de 759 K€

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2017 s'établirait à 158 K€.

Michel-Alexandre BAILLY - Trésorier

Compte des bénéfices techniques et financiers (en euros) du Fonds Garanti en euros

Au débit	Montants (€)	Au crédit	Montants (€)
Frais de gestion financière	10 208 876	Revenus bruts du portefeuille	1 459 806 852
50 % de la contribution sociale de solidarité	1 244 753	Intérêts sur avances	28 655 043
Déficits techniques sur les rentes viagères en service		Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	408 165
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	2 950 479	Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 330 449 089	Revenus bruts de la réserve de capitalisation	3 334 263
Dotation à la provision pour participation aux excédents	106 000 000	Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	
Dotation nette à la réserve de capitalisation	38 787 798	Avoirs fiscaux	186 384
		Reprise de provision pour réemploi des capitaux décès	461 725
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent		Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	813 380
Solde créditeur à reporter en 2017	4 024 817		
TOTAL DÉBIT	1 493 665 812	TOTAL CRÉDIT	1 493 665 812

Explication du calcul du taux de rendement du Fonds Garanti en euros :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 1 330,45 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2016 : 42 370,99 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2016 est de $1330,45 / 42\,370,99 = 0,0314$ soit un taux brut de 3,14 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1+3,14\%) * (1-0,475\%) = 1,0265$ soit 2,65 %.



Compte de résultat de l'exercice 2016 et budget 2017 (en euros)

	2015 rappel	2016	2017 prévision
PRODUITS			
Droits d'entrée	353 678	403 998	343 000
Dotation de fonctionnement et d'audit	4 241 759	4 362 407	4 350 000
Autres produits d'exploitation	35	7 615	
TOTAL DES PRODUITS	4 595 472	4 774 020	4 693 000
CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	255 081	184 071	184 000
Services extérieurs	377 251	505 162	526 000
Autres charges et services extérieurs	2 868 413	3 633 212	3 119 000
Impôts et taxes	16 556	21 087	23 000
Frais liés au personnel	662 196	685 654	699 000
Dotations amortissements et provisions	5 123	4 716	4 000
TOTAL DES CHARGES	4 184 620	5 033 902	4 555 000
Résultat d'exploitation	410 852	-259 882	138 000
Résultat financier	46 739	24 073	20 000
Résultat exceptionnel		4 703	
Impôt sur les bénéfices	-184 756	0	0
Résultat net	272 835	-231 106	158 000
Réserves Cumul des exercices	4 663 032	4 431 926	4 589 926

Bilan au 31 décembre 2016 (en euros)

ACTIF	2015	2016
Immobilisations	26 104	41 382
Avances sur commandes	55 381	101 585
Créances diverses	5 375	155 752
VMP et compte à terme	1 004 813	1 004 813
Disponibilités	5 328 820	5 609 126
Charges constatées d'avance	39 544	39 715
TOTAL BILAN	6 460 037	6 952 373
PASSIF	2015	2016
Fond Associatif	38 112	38 112
Report à nouveau	4 352 085	4 624 920
Résultat de l'exercice	272 835	-231 106
Emprunts et dettes financières diverses	1 224 409	2 237 747
Dettes fournisseurs	315 632	128 096
Dettes fiscales et sociales	245 899	146 528
Autres dettes et provisions	11 065	8 076
TOTAL BILAN	6 460 037	6 952 373

Extrait des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site internet de l'Association (www.afer.asso.fr)

Principales conventions réglementées*

Assemblée Générale d'approbation de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Trésorier de l'Association

Au titre de l'exercice 2016, Monsieur Michel Alexandre Bailly a perçu, pour sa fonction de trésorier de l'Association, des honoraires fixés à 95 000 € HT comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 114 000 € TTC.

Présidence de l'Association

Monsieur Gérard Bekerman a perçu, pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 231 696 € correspondant à six fois le plafond de la sécurité sociale. Ainsi, au titre de l'exercice 2016, votre Association a comptabilisé une charge de 318 669,45 €, charges sociales et fiscales incluses.

Présidence de commissions

Au titre de l'exercice 2016, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000 € HT qui ont été

comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000 € TTC. Au titre de l'exercice 2016, Monsieur Jean-Pierre Legatte, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000 € HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2016 Monsieur Jack Lequertier a perçu, pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 142 500 € HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 171 000 € TTC.

Animation du comité consultatif

Au titre de l'exercice 2016, Monsieur Jacques Pilon, administrateur de l'Association, a perçu, pour sa mission d'animation du comité consultatif, des honoraires fixés

sur une base d'une fois le plafond de la sécurité sociale qui ont été comptabilisés en charges pour un montant de 38 616 €.

Animation des soirées Afer

Madame Michèle Saint-Marc est administratrice de votre Association depuis le 25 juin 2013 ; elle a perçu au titre de l'année 2016, pour sa fonction déléguée à l'animation des soirées Afer au profit des Adhérents, un montant de 20 000 € TTC.

* L'intégralité du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées est publiée sur le site www.afer.asso.fr